



***PHI 951- Séminaires de philosophie fondamentale et
PHI 952 - Séminaires de philosophie pratique***

Plan de cours – Automne 2019 et hiver 2020

Mercredi, 16 h 00 à 18 h 50

Local A3-131 à Sherbrooke et local L1-2637 à Longueuil sauf pour le 11 septembre, local L1-2635

<i>Enseignants :</i>	André Lacroix	François Claveau
<i>Bureau :</i>	L1-12734	A5-216
<i>Téléphone :</i>	450 463-1835, poste 61762	819 821-8000, poste 62298
<i>Courriel :</i>	Andre.Lacroix@USherbrooke.ca	Francois.Claveau@USherbrooke.ca
<i>Moodle :</i>	[à venir]	

Objectif

Élargir et approfondir ses connaissances et ses compétences méthodologiques à propos des éléments fondamentaux de la philosophie pratique (dans les différentes acceptions de l'expression « philosophie pratique »).

Objectifs spécifiques

1. Consolider ses connaissances sur la philosophie pratique
2. Développer ses capacités méthodologiques pour mener à bien un projet doctoral en philosophie pratique
3. Ébaucher son projet doctoral

Contenu

Ce séminaire annuel (6 cr.) constitue la porte d'entrée du Doctorat en philosophie pratique. Les cours d'un programme de doctorat visent trois objectifs: consolider la connaissance d'un corpus disciplinaire, développer des compétences pour le travail de recherche méthodique et avancer sur son projet doctoral. Ce séminaire n'y fait pas exception. Nous lirons et discuterons un vaste corpus de textes en philosophie. De plus, l'année sera ponctuée de formations et d'évaluations qui visent principalement le développement des capacités en recherche. Finalement, les étudiants devront produire deux ébauches de leur projet doctoral et en discuter en classe.

La spécificité de ce séminaire d'entrée vient du fait qu'il s'agit d'un doctorat en *philosophie pratique*. Cela a des implications sur le corpus à couvrir et sur les compétences de recherche à développer.

Notre survol de textes importants explorera les différents sens de l'expression « philosophie pratique ». Comme base pour notre exploration, il est possible de distinguer **sept sens généraux**, qui ne se recoupent que très partiellement :

1. La philosophie comme définissant un **type d'existence**. Pour Socrate, une vie guidée par « l'amour de la sagesse » serait faite de pratiques spécifiques. Ceci vaut aussi pour les écoles cynique et stoïque de l'Antiquité. Plus récemment, les philosophes de la volonté et les existentialistes (Schopenhauer, Kierkegaard, Nietzsche, etc.) proposent de vivre différemment. En opposition aux philosophes professionnels, qui se confondent dans la foule si ce n'est que par leurs sujets de recherche, les philosophes pratiques conçoivent leurs propres existences de façon singulière.
2. La philosophie pratique comme **domaine de la philosophie universitaire** en opposition à la philosophie théorique. Nous pensons à la distinction aristotélicienne entre philosophie naturelle et philosophie morale, mais aussi (et de façon non équivalente) à la distinction kantienne entre la raison pure et la raison pratique. Une telle distinction s'est institutionnalisée dans certaines universités, tout particulièrement en Scandinavie où la philosophie pratique renvoie à

des domaines comme l'éthique et la philosophie politique, et la philosophie théorique regroupe, entre autres, la logique, l'épistémologie et la métaphysique.

3. Les nouvelles **pratiques philosophiques hors des murs de l'université**. Notons l'existence du « counseling philosophique », de l'intervention philosophique auprès de personnes itinérantes et de la philosophie pour enfants.
4. La philosophie ayant comme volonté d'**influencer les pratiques hors des cercles philosophiques**. Ce désir est très répandu historiquement chez les philosophes. On le retrouve même dans des mouvements trop souvent présentés comme tournés sur soi. Par exemple, le Cercle de Vienne clamait haut et fort, dans son Manifeste (1929, sec. 1), sa volonté de contribuer à « façonner pour le quotidien les instruments du travail intellectuel, pour le quotidien des hommes de science mais aussi pour celui de tous ceux qui contribuent, d'une manière ou d'une autre, à organiser consciemment notre mode de vie. » Plus récemment, on constate l'émergence de branches comme l'éthique appliquée, l'épistémologie pratique et l'ontologie appliquée, dont l'agenda est explicitement tourné vers une influence extramuros.
5. La philosophie théorisant sur la base de **données empiriques rigoureuses**. Une faiblesse importante de la majorité de la réflexion philosophique serait la fragilité de sa base probante. En philosophie naturelle, Galilée (1610) lance la charge contre les péripatéticiens grâce aux observations faites avec sa lunette. En philosophie morale, les penseurs des Lumières écossaises (p. ex., Hume et Adam Smith) soutiennent que leurs théories sont basées sur une étude fine des sentiments et jugements moraux. Kant leur rétorquera que la moralité ne peut s'analyser sur la base des comportements (probablement immoraux) de nos concitoyens. Plus récemment, en épistémologie et en philosophie des sciences, les théories philosophiques informées par les sciences empiriques pertinentes sont présentées comme « naturalisées » (à la suite de Quine 1969) et misent généralement sur l'interdisciplinarité.
6. La philosophie qui propose une **anthropologie de la praxis**. À l'inverse de conceptions qui trouvent dans la *raison* le trait distinctement humain (pensons à Descartes et Kant), cette philosophie met l'accent sur la continuité entre l'humain et les autres formes de vie : nous partageons la praxis, le comportement orienté vers un objectif. Chez les pragmatistes, l'être humain, issu de l'évolution biologique, est dans une quête constante de résolutions de problèmes concrets.
7. La philosophie qui **réfléchit aux pratiques de recherche dans la discipline**. Quelles sont les méthodes de la démarche philosophique ? De l'herméneutique à la philosophie expérimentale en passant par l'équilibre réfléchi, les philosophes se questionnent sur les conditions de validité de leurs pratiques de recherche. Ce travail relève de la méthodologie de la philosophie ou de la métaphilosophie.

Dans le séminaire, nous lirons des textes qui couvrent ces différents sens de « philosophie pratique ».

Le fait qu'il s'agit d'un doctorat en philosophie pratique a aussi des implications sur les compétences en recherche à développer dans le cadre de ce séminaire. Certaines compétences sont bien sûr transdisciplinaires : compétences à la lecture critique, à présenter oralement, à écrire selon les normes académiques. D'autres compétences sont davantage associées à l'identité de la philosophie : capacité à reconstruire la structure logique d'un argument, compétence fine en analyse conceptuelle et compétence en argumentation à l'oral et à l'écrit. Nous développerons tout ça dans le cadre du séminaire, mais s'y ajouteront des compétences plus pointues liées aux projets en philosophie *pratique* des étudiants. Tout dépendant de ces projets, il pourra s'agir d'une introduction à certaines méthodes de recherche empirique en sciences sociales ou de maîtriser la traduction de schèmes conceptuels issus des sciences dans le vocabulaire philosophique.

Planification du cours

Date	Description du contenu	Professeur(s) responsable(s)/ invité(e)
1	28 août Introduction	André et François
2	4 sept Portraits intellectuels des étudiants et discussion des textes qui les inspirent (textes choisis par les étudiants).	André et François
3	11 sept Méthodologie : Concepts et problématique	André
Bloc 1. Philosophie comme type d'existence		
4	18 sept Philosophie comme sagesse	Benoît Castelnérac (invité)
5	25 sept Philosophie de la volonté et existentialisme	André
Bloc 2. Les domaines de la philosophie universitaire		
6	2 oct Philosophie naturelle et philosophie morale	François
7	9 oct Kant : raison pure et raison pratique	André
Bloc 3. Anthropologie : raison ou praxis?		
8	16 oct Raison et modernité : Descartes et Kant	François
<i>Semaine de lecture (21 au 25 octobre)</i>		
9	30 oct Darwinisme et pragmatisme classique	André
10	6 nov Anthropologie et philosophie	Claude Gélinas (invité)
Bloc 4. Données empiriques et réflexion philosophique		
11	13 nov Galilée et la nouvelle philosophie naturelle	François
12	20 nov Théorie morale au 18 ^e siècle : Hume contre Kant	François
13	27 nov Épistémologie naturalisée	Yves Bouchard (invité)
14	4 déc PRÉSENTATIONS 1	
15	11 déc PRÉSENTATIONS 2	
	18 déc REMISE DE LA PREMIÈRE VERSION DU PROJET DOCTORAL	

Session d'hiver 2020

Bloc 5. Les pratiques en philosophie		
16	8 janv Herméneutique et phénoménologie	Alain Létourneau (invité)
17	15 janv Jugements analytiques et la tradition anglo-saxonne	François
18	22 janv Pragmatisme	André
19	29 janv PAS DE SÉANCE	
Bloc 6. Nouvelles pratiques philosophiques		
20	5 fév Éthique appliquée en organisation	André
21	12 fév Philosophie de terrain	Allison Marchildon (invitée)
22	19 fév Philosophie pour enfants	Mathieu Gagnon (invité)
23	26 fév Intervention philosophique auprès des personnes marginalisées	William-J. Beauchemin (invité)

Bloc 7. Influencer hors des cercles philosophiques

24	11 mars	Le cas du Cercle de Vienne	François
25	18 mars	L'expertise philosophique : les exemples de l'éthique appliquée et de l'épistémologie pratique	André et François
26	25 mars	L'intellectuel dans la cité	Christian Nadeau (invité, à confirmer)

Conclusion du séminaire

27	1er avril	Présentation des projets doctoraux	
28	8 avril	PAS DE SÉANCE REMISE DE LA DEUXIÈME VERSION DU PROJET DOCTORAL	
29	15 avril	Rencontre avec des doctorant.e.s	Marie-Claude Boudreau et Nicolas Bernier (invité-e-s)
30	22 avril	PRÉSENTATION DES PLANS DE SYNTHÈSE (REMIS LUNDI LE 20 AVRIL)	
31	29 avril	PAS DE SÉANCE REMISE DE LA SYNTHÈSE SUR LA PHILOSOPHIE PRATIQUE	

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

L'évaluation proposée est un cumul pour les séminaires PHI 951 et PHI 952. Il faut donc considérer ces travaux comme des travaux exigés pour l'équivalent de deux séminaires (6 crédits) et répartis sur la totalité de l'année académique 2019 – 2020.

-		Participation	5 %
-	session	2 prises en charge de séance – une par	
-		2 X 5 %	10 %
-		2 résumés d'un texte – un par session	
-		2 X 5 %	10%
-	auteurs – un par session	2 textes argumentatifs liant deux	
-		2 X 10 %	20 %
-		Projet doctoral	
-		1^{re} version (automne 2019)	
-		10 %	
-		2^e version (hiver 2020)	15 %
-		Plan de la synthèse finale (hiver 2020)	
-		10 %	
-	pratique (hiver 2020)	Synthèse critique sur la philosophie	
		20 %	

L'étudiant-e sera appelée à **diriger la discussion** pour une séance chaque session. La procédure attendue sera expliquée en classe. Elle inclut la remise d'un document court comme base pour la discussion. Comme il s'agit d'un séminaire, la **participation active** à la discussion est attendue de tous à chaque séance, ce qui implique d'**avoir lu attentivement les textes chaque semaine**.

En plus du document court pour les directions de séance, différents textes devront être produits. Les **résumés d'un texte** à l'étude doivent faire au maximum 2000 mots. Les **textes argumentatifs** sur deux auteurs à l'étude (modalité 3) doivent faire entre 3000 et 4000 mots. À la fin de chaque session, les étudiant-e-s remettent des versions de leur **projet doctoral**. Chaque version doit comporter une problématique et un état de la littérature. La deuxième version doit avoir de 6000 à

7000 mots. À la fin du trimestre d'hiver, une **synthèse critique sur la philosophie pratique** propose un positionnement par rapport aux traditions couvertes pendant le séminaire. Cette synthèse doit avoir de 6000 à 7000 mots. Cette remise est précédée d'un **plan pour la synthèse** qui présente l'article du texte à venir (2 à 3 pages).

Les consignes plus précises seront décrites en classe.

Critères d'évaluation

Pour la **participation** : la régularité, la pertinence, la clarté et la civilité du propos

Pour les **directions de séance** : préparation (par ex., fiche pour orienter la discussion), esprit de synthèse, finesse de la lecture, clarté du propos, et capacité de gérer la discussion

Pour les **résumés** : justesse de l'interprétation, clarté de la structure, rigueur de l'argumentation, respect des normes académiques (par ex., citations), langue

Pour les **textes argumentatifs** : comme les comptes rendus critiques en ajoutant la clarté de la thèse

Pour les versions du **projet doctoral** et pour la **synthèse critique** : clarté de la structure et du propos, finesse de la lecture, rigueur de l'argumentation, pertinence de la bibliographie, respect des normes académiques (par ex., citations), langue

Matériel requis

Les textes à l'étude seront fournis en format électronique par les enseignants. Les textes seront mis en ligne sur le site Moodle du cours en début de session.

Qualité de la langue

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

Plagiat et autres délits

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/> .

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.